



**PRÉFET
DES CÔTES-
D'ARMOR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
de la protection des
populations**

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

Commune de Merdrignac

Par arrêté préfectoral du.....**2.3 NOV. 2023**....., une consultation du public de quatre semaines est ouverte sur la demande présentée par l'EARL DU CHENE CREUX, exploitée au lieu-dit « 3 Le Chêne Creux » à Merdrignac pour un élevage bovin soumis au régime de l'enregistrement.

Les pièces du projet sont déposées en mairie de Merdrignac pendant quatre semaines du 18 décembre 2023 au 16 janvier 2024.

Le dossier est consultable sur le site internet des services de l'État en Côtes d'Armor :

<https://www.cotes-darmor.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-et-transition-energetique>

Pendant toute la durée de la consultation, les tiers intéressés peuvent prendre connaissance du dossier, aux heures d'ouverture de la mairie, formuler leurs observations sur le registre ouvert à cet effet ou adresser toute correspondance au préfet des Côtes d'Armor (direction départementale de la protection des populations – 9 rue du Sabot- B.P. 34 – 22440 Ploufragan) ou par voie électronique à l'adresse suivante ddpp-envi@cotes-darmor.gouv.fr avant la fin du délai de la consultation du public.

Mairie de Merdrignac	
Horaires pour consultation du public	
Jours d'ouverture	Horaires d'ouverture
Lundi, mercredi, jeudi et vendredi	8h30-12h30 13h30-17h00
mardi	8h30-12h30
samedi	9h00-12h00

La consultation du public sera clôturée par le maire.

L'installation classée pourra faire l'objet :

- d'un arrêté préfectoral d'enregistrement éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par arrêté ministériel ;
- d'un arrêté préfectoral de refus ;
- d'une instruction selon la procédure prévue pour les autorisations environnementales ;

Le préfet des Côtes d'Armor est l'autorité compétente pour prendre la décision d'enregistrement.